

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Affiché le 01/03/2023

ID : 057-215703323-20230227-CM27022023PT3-DE

VILLE DE HOMBOURG-HAUT

Département de la Moselle – Arrondissement de Thionville

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

Sont présents : M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – Mme STOLL – Mme THIL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FERRARA – M. DOME – Mme FARAONE – Mme JAKUBIAK – M. ADELER – M. ZINS – M. LAACHIR – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

Absents excusés : M. CHAMS-DINE (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. KREVL (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – Mme RASALA (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – M. WILHELM.

Point n° 3 : Programme National « Petites Villes de Demain » - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'intervenir à la signature de la convention valant O.R.T.

Madame BOUCHELIGA, rapporteur :

Lors du Conseil Municipal du 14 avril 2021, les conseillers présents ont voté, à l'unanimité, pour l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'intervenir à la signature de la convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain ».

Cette convention a été signée le 18 juin 2021 entre la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, les trois villes engagées dans le programme (Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut et Farébersviller) et leurs partenaires (Etat, Région Grand Est, Banque des Territoires, Département de la Moselle).

Elle doit conduire à la rédaction d'une convention valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), au plus tard le 18 juin 2023, pour entamer la phase opérationnelle du programme.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de la convention valant O.R.T.

Extrait certifié conforme,
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 1^{er} mars 2023

Le Maire,
Laurent MULLER



L. Muller